

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE Année scolaire 2023 - 2024

Réservé à l'administration					
Code foyer					
Code enfant					
Date dépôt					
Secteur /Agent					

A déposer dans une : Ou Maison des Habitants Adresses disponibles sur le site : A envoyer par mail kiosque@grenoble.fr Contact : Plateforme Familles

www.grenoble.fr

204 76 76 38 38 (du lundi au vendredi 8h à 14h)

Date de scolarisa	tion souhaitée :/No	ouvelle arrivée dans la commune ? Oui 🖵 Non 🖵						
L'enfant								
Nom :	Prénom :	Sexe : F M M						
Né(e) le :/_	/ Lieu de naissance :	Département ou pays :						
Dernière école fré	Dernière école fréquentée : Ville :							
• •	lière : Section Internationale Classe Musique (Jouha	•						
En situation de ha	ndicap: Oui 🔲 Non 🖵 Si oui, joindre la fiche « Enfant en	situation de handicap »						
Lieu de résidence d N°:								
Suite (chez) :	Code postal :	Ville :						
Garde Alternée : Oui ☐ Non ☐ Si garde alternée → indiquer l'adresse choisie par les parents pour la scolarisation de l'enfant Familles sans domicile → indiquer l'adresse exacte du lieu de vie de l'enfant au moment de son inscription								
	Les responsables lé	gaux						
	Autorité parentale : Conjointe \square Mère \square	Père 🗖 Tuteur 🗖						
	Parent 1	Parent 2						
Nom								
Prénom								
Qualité	Père Mère Autre:	Père Mère Mère Autre:						
Situation	Parent seul ☐ Parent en couple ☐ Parents séparés : Jugement Oui ☐ Non ☐	Parent seul ☐ Parent en couple ☐ Parents séparés : Jugement Oui ☐ Non ☐						
Adresse								
Téléphone Fixe et/ou portable								
Adresse mail (en majuscule)	(en majuscule)							
	Parent 2:							
Frères et sœurs de moins de 12 ans, résidant à la même adresse								
Nom, prénom	Date de naissance	Etablissement						

Pièces justificatives demandées

	Pièces à fournir	Cadre réservé	Pièces à fournir	Cadre réservé
	OU copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant		 a/ Parents hébergés chez une tierce personne Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 2) 	
2	Un justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes <u>uniquement</u> Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges, téléphone fixe/internet		+ Un justificatif de domicile de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant: attestation sécurité sociale ou CAF relevé compte bancaire (sans détail du relevé), attestation d'assurance habitation, fiche de paie, contrat de travail ou attestation employeur	_
	Autres pièces justificatives : attestation de fourniture d'énergie (gaz, eau, électricité), bail locatif signé, attestation d'assurance habitation, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l'adresse et des noms		b/ Familles sans domicile ou hébergées par une structure > Attestation du lieu de vie réel de l'enfant signée et tamponnée par l'association en lien avec la famille (adresse du lieu de vie de l'enfant et non adresse postale	
3	Attestation de vaccination signée par un médecin ou à défaut, photocopies des vaccinations dans le carnet de santé		de l'association) Attestation de domiciliation postale	
	Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées. En fonction de la situation de famille : Photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice		Inscriptions particulières Dispositifs spécialisés (ULIS, UEAA, UEMA) Joindre au dossier d'inscription, la notification d'affectation établie par l'Education Nationale	
	de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés. A défaut, attestation sur l'honneur du 2 ^{ème} parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.		 Classe à horaires aménagés musique Léon Jouhaux : Les dossiers d'inscription sont disponibles au Conservatoire de Grenoble : 6, chemin de Gordes 38100 GRENOBLE Tél :04 76 46 48 44 	

· · ·					
NIG	natu	Iro c	IDC	nar	anto
JIE	Hatu		ıcs	vai	CIIC

Je soussigné(e)	certifie	sur	l'honneur	l'exactitude	des	renseignemen	ts figurant	: sur	се
document et m'engage à signaler à la Plateforme Far	nille tou	t cho	angement d	qui interviend	rait d	u cours de l'an	née ainsi q	ue to	ute
annulation d'inscription.									

J'accepte d'être informé(e) par SMS et par mail de toute information utile liée à la scolarité de mon enfant.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, <u>chacun des parents est réputé agir avec l'accord</u> de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2ème parent.

SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX :

D-t-	:	,	/
Dutt	•		/

MENTIONS LEGALES

La Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la Direction Éducation Jeunesse et aux directions des écoles.

Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Grenoble responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mises à jour par le Service Plateforme Famille. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits vous pouvez envoyer un mail à ou contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble : dpo@grenoble.fr

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations municipales en lien avec les services périscolaires, en informer la Plateforme famille par mail à <u>kiosque@grenoble.fr</u>

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».